

Développement professionnel continu :

## le Syndicat des Biologistes déplore la position du ministre de la Santé sur le DPC

Contact presse  
LauMa communication • Laurent Mignon  
tél : 01 73 03 05 20 • port: 06 30 37 54 84  
[laurent.mignon@lauma-communication.com](mailto:laurent.mignon@lauma-communication.com)

Paris, le 26 mars 2012 • Le SDB, premier syndicat de biologistes libéraux, déplore la position du ministre de la Santé sur le Développement professionnel continu (DPC) prise lors du conseil des ministres, ce mercredi 21 mars. Le ministre a en effet présenté le DPC comme une avancée importante. C'est peut-être le cas pour certaines professions de santé. Mais le SDB ne peut que s'inscrire en faux en ce qui concerne les biologistes médicaux et la biologie médicale.

**Un réel recul pour les biologistes libéraux.** Le nouveau dispositif se traduit en effet par la négation de l'unité de la profession et la divise, en contradiction même avec la loi, entre pharmaciens et médecins. Le DPC se traduit également par la mise à terre d'un dispositif, Bioforma, qui fonctionnait parfaitement, sans dérive et à la plus grande satisfaction de la profession et des tutelles depuis vingt ans. Le DPC condamne également les associations régionales de formation qui irriguaient le territoire et participaient, en proximité, au succès de la démarche de formation continue des biologistes médicaux libéraux.

**Une véritable déception.** *"Cette réforme a été faite pour les médecins et n'a absolument pas pris en compte la réalité des autres professions auxquelles on a dénié le succès de leur dispositif de formation. Pour les biologistes médicaux libéraux, le DPC ne prend pas en compte la réforme de la biologie voulue par le Gouvernement et nous ne sommes pas du tout certains que notre formation continue se maintienne à son niveau"*, regrette François Blanchecotte, président du SDB. La communication du ministre de la Santé ne constitue pas une avancée et ne traduit absolument pas la réalité que vivent aujourd'hui les biologistes médicaux libéraux.

**Reprendre le dialogue.** Nous appelons une fois de plus le Gouvernement à reprendre le dialogue sur ce sujet. Le décret du 1er janvier 2012 créant le titre de *biologiste médical* pour tous les biologistes impose une réelle unité en matière de formation. Il est en outre impératif pour la qualité de l'offre de biologie médicale de revoir le dispositif du DPC. *"Aujourd'hui, tel que le dispositif est bâti, notre formation continue n'est plus pilotée et tout est en place pour qu'elle ne soit plus en phase avec les progrès très rapides que nous intégrons sans cesse et qui font notre force. Un risque que nul ne peut prendre, a fortiori lorsqu'on reconnaît que la biologie médicale est garante de la santé publique"*, souligne François Blanchecotte.

### (+) les derniers communiqués du SDB

14/03/2012 • Défense de la qualité et de la proximité de la biologie médicale : le SDB appelle à la stricte application de la loi.

[Lire la suite](#)

06/03/2012 • PPL de Biologie Médicale et promesses non tenues : le SDB prend acte.

[Lire la suite](#)

05/03/2012 • Pas de biologie médicale sans biologistes médicaux.

[Lire la suite](#)

28/02/2012 • Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République. Laissez-vous mourir la biologie médicale de proximité ?

[Lire la suite](#)

09/02/2012 • Urgence pour la PPL Boyer-Préel sur la biologie médicale. Messieurs les sénateurs, ne laissez pas la santé basculer dans la financiarisation.

[Lire la suite](#)